

BEZIERS

45 Rue François GAUBERT
Zac du Frigoulas
34500 BEZIERS

RESIDENCE



BÂTIMENT A

NOTICE DESCRIPTIVE SOMMAIRE



Maître d'Ouvrage :

SNC PERLES D'Ô

17 Rue de la république
34500 BEZIERS

Architecte:

AGENCE RAYSSAC - Architecte

2 Rue des remparts
11100 NARBONNE

Maître d'Oeuvre :

SCIB Méditerranée

Park club du Millénaire
Bat 16 – 1025 rue Henri Becquerel
34000 MONTPELLIER

Notaire :

Etude Maître MAINGUY

Le Forum
18 avenue de la Voie Domitienne
34500 BEZIERS



PRESENTATION GENERALE

La résidence « PERLES D'Ô" se situe à BEZIERS 45 Rue François Gaubert, Zac du Frigoulas. Cet ensemble comprendra 3 bâtiments et une piscine collective. **Cette notice concerne le bâtiment A qui est composé de 29 logements avec R-1, RDC + 3 étages avec ascenseur. Ce bâtiment comprendra 15 garages et 7 parkings en R-1, et 8 parkings extérieurs au niveau RDC.**

1. GENERALITES :

OBJET DE LA NOTICE DESCRIPTIVE

La présente notice a pour objet de définir les conditions techniques et les prestations suivant lesquelles sera construit le bâtiment.

NOTE GENERALE

Les caractéristiques techniques de l'immeuble sont définies par la présente notice. La construction se conformera :

- Aux lois et réglementations en vigueur
- Aux prescriptions des documents techniques unifiés à caractère obligatoire, établis par le Centre Scientifique Technique du Bâtiment.
- Aux règles de construction et de sécurité.

Elle sera conforme à la Nouvelle Réglementation Acoustique (NRA), à la Réglementation Accessibilité Handicapé et à la Réglementation Thermique (RT2012)

La présente notice descriptive a été établie avant la mise en œuvre de différents matériaux ou matériels énoncés et avant la passation des marchés.

Les noms de marque et les références concernant les éléments d'équipements ou les matériaux ne sont indiqués que pour en définir le genre et le niveau de qualité, la Société peut y apporter des modifications.

De même, il est précisé que les côtes et surfaces mentionnées dans la présente notice et sur les plans, sont indiquées sous réserve des tolérances de construction et que la société pourrait être amenée à les modifier dans les mêmes conditions que ci-dessus. L'implantation des équipements ou appareils y est, par ailleurs, figurée à titre indicatif et les retombées, soffites, faux plafonds, canalisations n'y sont pas figurés.

Le Maître d'ouvrage et le Maître d'œuvre se réservent le droit de modifier ce descriptif en fonction de la réglementation et des normes en vigueur, et des labels éventuels, de remplacer certaines prestations ou certains types d'appareils, tout en respectant une qualité équivalente à ceux indiqués dans le présent descriptif et d'apporter tout changement pouvant améliorer l'architecture et le confort.



2. STRUCTURE :

- Fondations réalisées en béton armé, les dimensions seront calculées après étude des sols exécutée par un bureau d'étude.
- Dalle sur hérisson pour les garages du R-1
- Les élévations extérieures hors sol seront constituées de maçonnerie en parpaings ou béton banché.
- Les murs de refend intérieurs seront constitués de maçonnerie en parpaings ou Béton banché.
- Les planchers entre les logements sont en béton armé d'une épaisseur de 20cm à 25cm selon étude du BET Structure, correspondant aux normes phoniques en vigueur.
- Les terrasses extérieures seront en dalle Béton armé.
- La toiture est du type « Toiture terrasse » en béton armé avec isolation plus étanchéité-multicouches

3. CLOISONNEMENT ET ISOLATION :

- Le cloisonnement est de type cloison Placostil épaisseur 72mm.
- Isolation thermique intérieure des façades par complexe isolant 80 + 13 mm comprenant 13 mm de placo plâtre + 80 mm de polystyrène posé à la colle selon les normes en vigueur.

4. REVETEMENTS DE SOLS ET FAIENCES :

- Dans la totalité des logements, les sols recevront, sur isolation assour-phonique, un carrelage 60x60, avec plinthes assorties.
- Le sol des salles de bains recevra, sur isolation assour - phonique, un carrelage 60x60, assorti aux faïences.
- Tous les murs des salles de bains seront faïencés sur toute la hauteur.
- Les terrasses accessibles recevront sur imperméabilisation, des dalles sur plots 60x60.
- Dans les parties communes, entrée et coursives, les sols recevront, sur isolation assour-phonique, un carrelage 60x60.



5. ELECTRICITE :

- L'électricité sera réalisée selon les normes en vigueur et chaque appartement fera l'objet d'un certificat de conformité.
- Tableau disjoncteur dans chaque logement.
- Distribution en encastré appareillage de marque LEGRAND Ref DOOXIE ou similaire.
- Chaque appartement sera équipé d'un carillon au niveau de la porte palière
- Chaque appartement sera équipé d'un interphone vidéophone couleur pour l'ouverture du portillon d'entrée et de la porte d'entrée de la résidence.
- Un luminaire ainsi qu'une prise électrique étanche seront implantés sur chaque terrasse.
- Chaque garage sera alimenté en électricité comprenant, une prise, un interrupteur et un plafonnier.
- Les parties communes des garages au R-1 seront éclairées par des néons avec détecteurs de présence.
- L'installation électrique générale des parties communes du sous-sol sera dimensionnée pour pouvoir installer ultérieurement des points de charge pour les véhicules électriques, selon les normes en vigueur.
- Les parties communes, hall d'entrée de la résidence et toutes les coursives seront éclairées par des éclairages encastrés en plafond avec mise en marche par détecteur de présence.
- Les espaces verts et les cheminements d'accès jusqu'à l'entrée de la résidence seront éclairés par des bornes avec mise en service sur horloge.



6. CHAUFFAGE ET PRODUCTION D'EAU CHAUDE :

- Chaque appartement sera équipé dans les séjours d'un système pompe à chaleur individuel Air-Air Mono-Zone chauffage seul de marque ATLANTIC modèle ASYG : TAKAO-M3 au R32 ou similaire, classification ERP (chaud) A+++ (Unité extérieure sur terrasse)
- Dans les chambres : panneaux rayonnants électriques de marque THERMOR modèle AMADEUS 2 HORIZONTAL BLANC 1000W ou similaire.
- Sèche-serviettes électriques dans les salles d'eau de marque ACOVA modèle ATOLL SPA ou similaire.
T1 et T2 et 2^{ème} salle d'eau : dimension h : 996 mm/ l : 500mm Puissance 500W
T3 et T4 : dimension h : 1356 mm – l : 500mm Puissance 750W
- Production d'eau chaude sanitaire : Production ECS thermodynamique collective de marque AUER modèle MEGAPAC 70 ou équivalent, réseau de distribution de l'eau chaude sanitaire hors du volume chauffé en apparent dans les parkings et isolé par calorifuge de classe 3 en volume chauffé en apparent, en encastré sous fourreau en tube polyéthylène ou en tube multicouche (réseau ECS avec pompe de bouclage de marque SALMSON modèle SIRIUX O MASTER ou équivalent)

7. PLOMBERIE SANITAIRE VMC :

- Appareils sanitaires et robinetterie :
 - * Receveur de douche extra plat blanc en acrylique renforcé dimension 90x120 minimum pour la salle d'eau principale, avec bonde extra plate et grille en inox poli, de marque LEDA ou similaire
 - * Robinetterie douche salle d'eau principale : Colonne de douche avec mitigeur thermostatique, douche de tête ronde 200mm et douchette manuelle 3 jets de marque VITRA modèle AQUAHEAT JOY ou similaire
 - * Paroi de douche coulissante grande largeur avec 1 panneau fixe et un panneau coulissant avec profilés en aluminium laqué blanc (h : 1.95m) de la marque ALTERNA modèle CONCERTO.
 - * Robinetterie vasque et douche deuxième salle d'eau : mitigeur de marque VITRA ou similaire.
 - * WC, cuvette à poser, avec réservoir attenant et chasse d'eau double débit de marque VITRA ou similaire.
 - * Chaque salle d'eau recevra un meuble vasque avec miroir et éclairage
- L'extraction de l'air vicié est assuré par une ventilation mécanique contrôlée de type Hygro B dans la cuisine, cellier, WC, ainsi que les salles de bains de marque ATLANTIC avec caisson d'extraction modèle COMETE (basse consommation).
- Un robinet de puisage sera implanté sur chaque terrasse



- Tous les appartements seront pré-équipés pour recevoir un lave-linge.
- Mise en place d'un détecteur de fumée dans chaque logement.
- Un étage sur 2 sera équipé d'un robinet de puisage, pour l'entretien des parties communes.

8. MENUISERIES EXTERIEURES :

- Les châssis coulissants des portes fenêtres sont en aluminium teinté laqué blanc avec double vitrage isolant 4/16/4 clair, 2 rails, 2 vantaux, serrure 3 points et seuil encastré de marque TECHNAL modèle SOLEAL ou similaire. Couvre joints et bavettes sur l'ensemble.
- Les châssis avec ouverture à la française sont en PVC teinté blanc et double vitrage isolant 4/16/4 clair, de marque MAUGIN ou similaire.
- Volets roulants pour châssis coulissant à lames aluminium avec mousse isolante de Polyuréthane, coffre des volets type TITAN avec sous face PVC à commande individuelle électrique radio avec garantie contrat sécurité BUBENDORFF 7ans.
- Volets roulants pour châssis avec ouverture à la française à lames aluminium avec mousse isolante polyuréthane, coffre de type monobloc à commande individuelle électrique radio avec garantie contrat sécurité BUBENDORFF 7ans.
- Système de centralisation pour fermeture et ouverture des volets roulants de tout le logement.
- Les gardes corps seront en verre dépoli ou sablé, ou avec une main courante en aluminium laqué ou en galvanisé thermo-laqué ou similaire.
- La séparation des terrasses entre appartements sera exécutée en tôle pleine galvanisée ou similaire.
- Les garages individuels seront équipés d'un portail d'une largeur de 2.60m et hauteur 2m.
- Le portail extérieur d'accès au sous-sol sera en acier galvanisé laqué, et sera motorisé avec ouverture par télécommande.



- L'accès principal de la résidence se fera :
 - * Pour les véhicules : mise en place d'un portail coulissant, en acier thermo-laqué, motorisé avec ouverture par télécommande.
 - * Pour les piétons : mise en place d'un portillon avec ouverture avec badge Vigik et de l'interphone vidéophone de chaque appartement.

9. MENUISERIES INTERIEURES :

- Blocs portes intérieures âme pleine, cadre bois, 3 paumelles, serrures à condamnation pour WC et salles de bains, poignées inox, butoir caoutchouc.
- Blocs portes palières en bois, stratifié, ou similaire, avec seuil suisse, dimensions 2.15 X 0.90, serrure 3 points, joint phonique périphérique.
- Les portes de placards coulissants seront de type COULIDOR ou similaire avec système de frein. 5 coloris au choix
- Chaque placard sera équipé en étagères en mélaminé blanc (1/3) et penderie (2/3)
- Les portes des parties communes seront équipées de ferme porte

10. CUISINES :

- Les appartements seront équipés en prises électriques, arrivée d'eau chaude et froide, et évacuations eaux vannes.
- Cuisine équipée dans les appartements de type 1 et type 2, avec meubles hauts et bas, et électroménager (Evier avec mitigeur, hotte, plaque vitrocéramique, four et lave-vaisselle intégré)

11. PEINTURES :

- Plafonds Pièces sèches : 2 couches de peinture glycéro mate blanche
- Plafonds Salle de bains : Peinture acrylique mate blanche
- Murs et cloisons : Mise en place de Peinture acrylique mate blanche (possibilité 1 mur couleur dans le séjour et dans les chambres au choix du client)
- Les portes intérieures : Mise en place de peinture acrylique blanche
- Sous face des terrasses mise en place de peinture acrylique



12. FACADES :

Les murs des façades seront recouverts d'un enduit RPE, ou d'un mono- couche taloché fin ou gratté, type PAREXAL ou similaire.

13. ANTENNE COLLECTIVE :

Chaque logement sera équipé de prises TV pouvant recevoir les chaînes TNT ainsi que le bouquet CANAL PLUS numérique et CANAL SATELLITE numérique dans le séjour et dans les chambres.

14. ASCENSEUR :

Entraînement électrique, charge 630kg, capacité 8 personnes, accessible aux handicapés. Machinerie incorporée conforme aux directives ascenseurs Européennes 95/16 CE du 29/06/1995 de marque OTIS GEN2. Système ReGen Drive. (Régénération de l'énergie produite par l'ascenseur restitué au réseau électrique de la résidence)

15. GENERALITES :

- Hall d'entrée avec porte vitrée châssis en aluminium teinté laqué blanc avec ouverture par badge Vigik et de l'interphone vidéophone de chaque logement.
- Hall d'entrée décoré
- Les boîtes aux lettres seront implantées à l'entrée principale de la Résidence.
- Les containers pour les ordures ménagères seront implantés à côté de l'entrée principale de la Résidence.

16. VOIRIE RESEAUX DIVERS :

- Les trottoirs seront réalisés en béton ou enrobé
- La voirie d'accès aux garages et les trottoirs, seront réalisés en pavés, béton, béton désactivé ou enrobé.
- Les réseaux eaux usées, eaux pluviales, eau potable seront raccordés sur les canalisations publiques existantes en limite de propriété.
- ENEDIS : Le bâtiment sera raccordé par un câble basse tension raccordé à une fausse coupure au pied du bâtiment. Le tout, conforme aux normes ENEDIS.



- Le bâtiment sera raccordé à la fibre optique jusqu'au tableau électrique de chaque logement.
- ORANGE : Le bâtiment sera raccordé par 3 fourreaux 42/45 raccordés à la chambre existante située sur le trottoir. Le tout, conforme aux normes en vigueur.

17. ESPACES VERTS COMMUNS

La résidence sera composée d'espaces verts communs étudiés par un paysagiste avec du mobilier urbain.

La piscine sera construite en même temps que le bâtiment B.

18. BUREAUX D'ETUDES :

- Etude de sol : réalisée par le laboratoire EGSA
- Etude structure béton armé : réalisée par le BET BURILLO de Perpignan
- Le contrôle technique sur la solidité de l'immeuble sera assuré par le BET ALPES CONTROLES de Montpellier.
- La mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs, a été confiée au cabinet ROGER de Corneilhan.
- Etude thermique réalisée par le bureau d'étude AIC à Saint Geniès de Fontedit
- L'étude acoustique sera assurée par le BET ALPES CONTROLES de Montpellier.



La construction bénéficiant de l'assurance dommages Ouvrages sera réalisée par des entrepreneurs qualifiés.

NOTA

La présente notice descriptive a été établie avant la mise en œuvre de différents matériaux ou matériels énoncés et avant la passation des marchés.

Les noms de marque et les références concernant les éléments d'équipements ou les matériaux ne sont indiqués que pour en définir le genre et le niveau de qualité, la Société peut y apporter des modifications.

Toutefois, les matériels de remplacement devront toujours être de qualité équivalente.

De même, il est précisé que les côtes et surfaces mentionnées dans la présente notice et sur les plans, sont indiquées sous réserve des tolérances de construction et que la société pourrait être amenée à les modifier dans les mêmes conditions que ci-dessus. L'implantation des équipements ou appareils y est, par ailleurs, figurée à titre indicatif et les retombées, soffites, faux-plafonds, canalisations n'y sont pas figurés.

Le Maître d'ouvrage et le Maître d'œuvre se réservent le droit de modifier ce descriptif en fonction de la réglementation et des normes en vigueur, et des labels éventuels, de remplacer certaines prestations ou certains types d'appareils, tout en respectant une qualité équivalente à ceux indiqués dans le présent descriptif et d'apporter tout changement pouvant améliorer l'architecture et le confort.

